

Questions générales de comptabilité-matières — Corps des comptables coloniaux — Préparation des décrets, règlements, instructions et nomenclatures concernant cette comptabilité — Vérification et centralisation de la comptabilité des mouvements de magasin, de la comptabilité des valeurs mobilières et permanentes, ainsi que des comptes de l'emploi des matières et de la main-d'œuvre aux travaux exécutés dans tous les services coloniaux — Examen des procès-verbaux de recensement, de perte, etc. — Comptabilité des objets en cours de transport — Tenue de la comptabilité centrale — Formation et publication des comptes généraux du service des colonies — Contrôle de l'agent comptable chargé du magasin central, en ce qui concerne la comptabilité des matières de tous les services coloniaux.

*Septième bureau.*

Affaires et personnel militaires — Solde — Pensions et secours — Marchés — Approvisionnements et transports — Service intérieur.

Corps des troupes coloniales — Etats-majors généraux et des places aux colonies — Commissariat de la marine aux colonies — Directions d'artillerie et personnel du service des travaux militaires aux colonies — Gardiens-concierges — Gendarmerie coloniale — Corps des disciplinaires et dépôt d'Oléron — Cipayes de l'Inde — Tirailleurs annamites — Tirailleurs sénégalais — Tirailleurs gabonais — Spahis sénégalais — Conducteurs d'artillerie sénégalais — Compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie du Sénégal — Tirailleurs tonkinois — Entente avec la direction du personnel pour les modifications à introduire dans l'organisation de ces corps — Milices coloniales — Recrutement aux colonies — Préparation, de concert avec le cabinet du Ministre, des instructions à adresser aux inspecteurs généraux au sujet des corps de troupe coloniaux et des travaux militaires des colonies.

Vivres — Hôpitaux (personnel et matériel) — Service d'occupation du Haut-Sénégal — Bâtiments militaires et travaux de fortifications aux colonies — Pensions — Liquidation des pensions civiles et militaires des colonies — Délivrance des certificats d'inscription aux pensionnaires.

Solde et indemnité de toute nature du personnel des services civils et des corps de troupe coloniaux — Comptabilité intérieure, centralisation et vérification des revues de liquidation des corps de troupe coloniaux — Délégations — Frais de voyage, de conduite et vacations — Frais de passage et de rapatriement (service colonial) — Secours.

Marchés à passer pour les approvisionnements et travaux de tous les services coloniaux, militaires ou civils — Affrètements et transports pour les mêmes services — Exécution des marchés et liquidation des dépenses — Loyers et ameublements — Service intérieur de l'Administration centrale des colonies — Visa des demandes de matériel et de fournitures de bureaux — Expédition des publications et ouvrages destinés aux colonies.

Commissions permanentes des marchés et des recettes du service colonial — Magasin central des approvisionnements coloniaux — Agence comptable de l'Administration centrale des colonies.

Paris, le 25 mai 1888.

Signé : A. DE LA PORTE.